

ATELIER – Financement des projets de transition énergétique

Atelier du 23 septembre à Rennes

BRETAGNE 
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

ATELIER - 23 SEPTEMBRE 2021

📍 Showroom SMILE à Rennes



bpifrance



BRETAGNE
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

Organisation de l'atelier

- **14h00 – 16h30** : Atelier de découverte du panorama des aides, à destination des acteurs bretons, pour les projets de transition énergétique
- **Temps de convivialité** : A 16h30, nous vous proposons de partager un temps de convivialité
- **Les organisateurs** : Un atelier coorganisé par les filières Smart énergies et Hydrogène renouvelable de BDI
- **Lieu d'accueil** : Showroom SMILE. L'association SMILE fédère les acteurs des smart grids en Bretagne et Pays de la Loire.

BRETAGNE^{BE}
HYDROGÈNE
RENOUVELABLE

BRETAGNE^{BE}
SMART ENERGIES



BRETAGNE^{BE}
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE^{BE}
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

Introduction

par Françoise Restif, BDI



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Intervenants

- **Région Bretagne**, Maximilien Le Menn, *Chargé des énergies renouvelables, smartgrids et innovations*
- **BPI France** : Basile Longin, *délégué Innovation Bretagne*
- **ADEME Bretagne** : Vincent Boschero, *coordinateur Plan de Relance Transition écologique* et Rémi Noirot, *chargé de mission Hydrogène*
- **Banque des Territoires** : Karine Châtel, *Responsable Interrégionale Bretagne et Pays de la Loire Transition Energétique & Ecologique – Mobilités durables*
- **Bretagne Développement Innovation**, Sara Minisini, *Projets européens Enterprise Europe Network*



Nous sommes nombreux

> Merci de garder vos masques



Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE^{BZH}
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

Région Bretagne

**Maximilien Le Menn, Chargé des énergies
renouvelables, smartgrids et innovations**

maximilien.lemenn@bretagne.bzh ; 02 22 93 98 72



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable

Les financements Région & FEDER

23 septembre
2021

Région Bretagne membre de :



European Clean
Hydrogen Alliance
Kick-starting the EU Hydrogen industry to
achieve the EU climate goals



@BretagneH2R



[Bretagne Hydrogène Renouvelable](#)



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Rappel : feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable

Voté au CRB en juillet 2020

2020-2030

BRETAGNE[®]
HYDROGÈNE
RENOUVELABLE

AXE 1 - Usages & Infrastructures :

Amorçage par des premières boucles locales

2020 à 2023 : Appels à projets territoriaux publics-privés de boucles de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable et bas carbone

10 M€
2020 - 2023

AXE 2 - Développement et innovations :

Positionner les domaines d'excellence bretonne

Dès 2021 : AAP innovation H2 au travers du programme S3 2021-2027

FEDER Bretagne
2021-2027

AXE 3 - Moyens et visibilité :

Grand plan structurant d'investissements collectifs

- ▶ Conversion des flottes régionales 2022-2040
- ▶ Approvisionnement en H2 renouvelable de ports régionaux
- ▶ AAP H2 FEDER 2021-2027
- ▶ Projets coopératifs européens H2 de grande envergure

Mobilisation de la commande publique

Plan d'investissement d'au moins 200 à 500k€ par projet stratégique

Un socle d'objectifs quantitatifs (GES, MWh, cibles, nombre de projets)

400 véhicules en 2025 , 2 800 en 2030, 450 000 en 2050 | production de 4TH₂/j en 2030 | -23 kT_{CO2}/an direct et -70 kT_{CO2}/an induit en 2030

8 boucles locales hydrogène renouvelable et bas carbone
3 écosystèmes portuaires & maritimes hydrogène renouvelable : 2023-2030
Première flottille de 10 navires H₂ pilotes
Pilote hydrogène offshore

-8 000 t_{eqCO2}/an

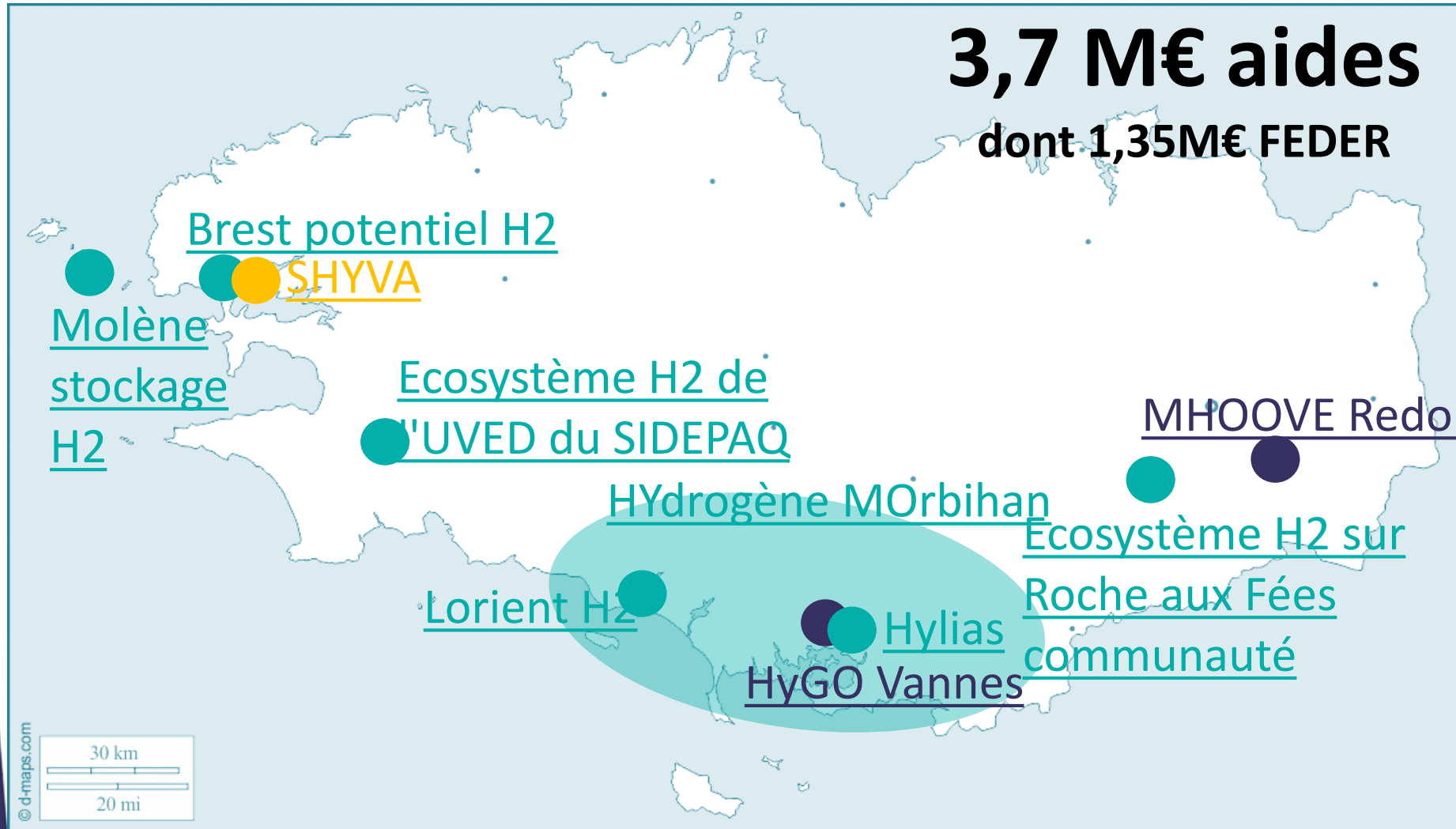
-15 000 t_{eqCO2}/an

AGNE[®]
EMENT
INNOVATION

BRETAGNE[®]
HYDROGÈNE
RENOUVELABLE 9

DISPOSITIF REGIONAL : AMORCER LES USAGES H₂ RENOUEVELABLE

Bilan année 1: Les projets déjà accompagnés par la Région Bretagne



3,7 M€ aides
dont 1,35M€ FEDER

**9 lauréats
2020**

7 Projets débutants
Etudes préalables

2 Projets avancés
Investissements

**+ 1 lauréat
FEDER 2021**

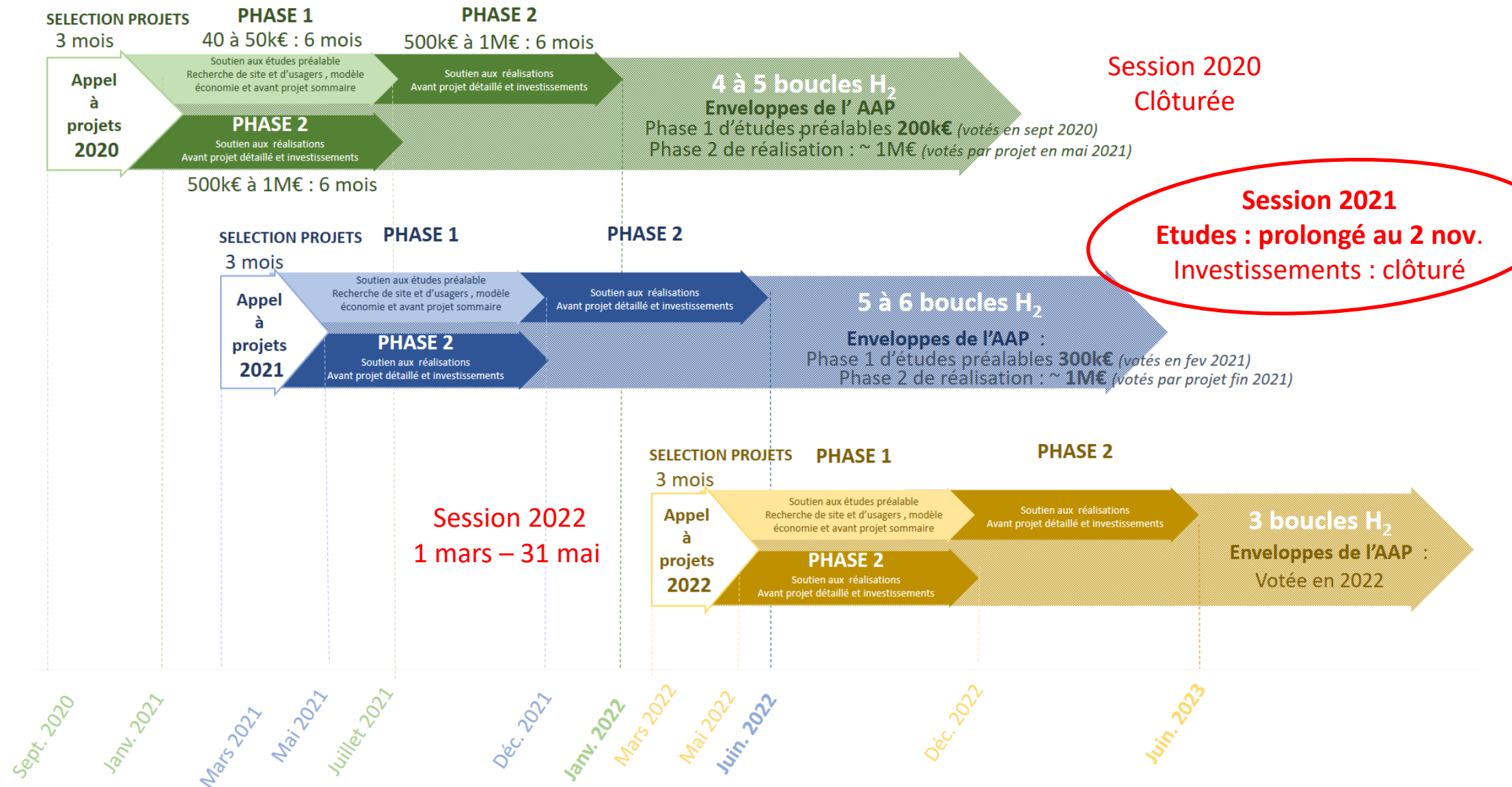
1 Démonstrateur
Investissements

**+ 3 candidatures
2021**

(Notification d'ici novembre)

Les futures appels à projets régionaux

Boucles territoriales hydrogène renouvelable



L'appel à projets régional

Boucles territoriales hydrogène renouvelable

Session 2021 en cours (**volet étude uniquement**)

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/hydrogene-renouvelable-maillage-des-territoires-bretons>

Clôture : 2 novembre 2021 | dépôt sur energie@bretagne.bzh

Session 2022 publication : 1er mars 2022 Clôture : 31 mai 2022

Objectifs :

Déploiement de premières boucles d'écosystèmes territoriaux de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable, tester et diffuser les technologies et services développés en Bretagne afin d'optimiser les systèmes énergétiques.

Session 2022 : sélectionner 3 derniers écosystèmes industriels territoriaux , via des projets portées sous forme de coopérations publiques/privées

Forme d'aide : **Subventions** (ou avance remboursable si projets à fort TRI/rentabilité)

Fonds structurels européens FEDER

Développements et innovations H₂

Maquette du programme actualisée PO FEDER/FSE 2021-2027 (en attente validation accords européens : début 2022)

Priorité 1 (FEDER) – Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche	136 M€
Priorité 2 (FEDER) – Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit	70 M€
Priorité 3 (FEDER) – Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne	78,5 M€
Priorité 4 (FEDER) – Soutenir la transition vers des mobilités durables	37 M€
Priorité 5 (FSE+) – Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers	58 M€

Principes de l'axe Soutenir la TEE et climatique de la Bretagne :

- Soutenir l'animation territoriale et filière
- Soutenir les investissements via **des appels à projets** (dès 2022 pour l'H₂)

En préparation (GT EMR H2):
1 AAP H2-EMR

Thématiques :

- **Augmenter la production et distribution des EnR**
- Efficacité énergétique
- **Systèmes, réseaux et stockages énergétiques intelligents**
- Reconquête de la biodiversité
- Diminuer les vulnérabilités dues au changement climatique

Inclus l'H₂
renouvelable

Production / distribution / stockage / usages
~ jusqu'à
(briques techno et plates industrielles)

25M€

BRETAGNE⁰⁵
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

BRETAGNE⁰⁵
HYDROGÈNE
RENOUVELABLE¹³

MERCI

Contact comité des partenaires H2:

maximilien.lemenn@bretagne.bzh

02 22 93 98 72

Région Bretagne membre de :



Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE^{BE}
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

BPI France

Basile Longin, délégué Innovation

Bretagne

basile.longin@bpifrance.fr ; 07 87 41 26 39



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



Présentation

CORPORATE AVEC LES PLANS PRIORITAIRES

JUIN 2021

SOMMAIRE

01. Qui sommes-nous ?

02. Nos métiers

03. Notre implication dans
les Plans de Relance

01.

QUI
SOMMES-NOUS ?

Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

49 implantations régionales

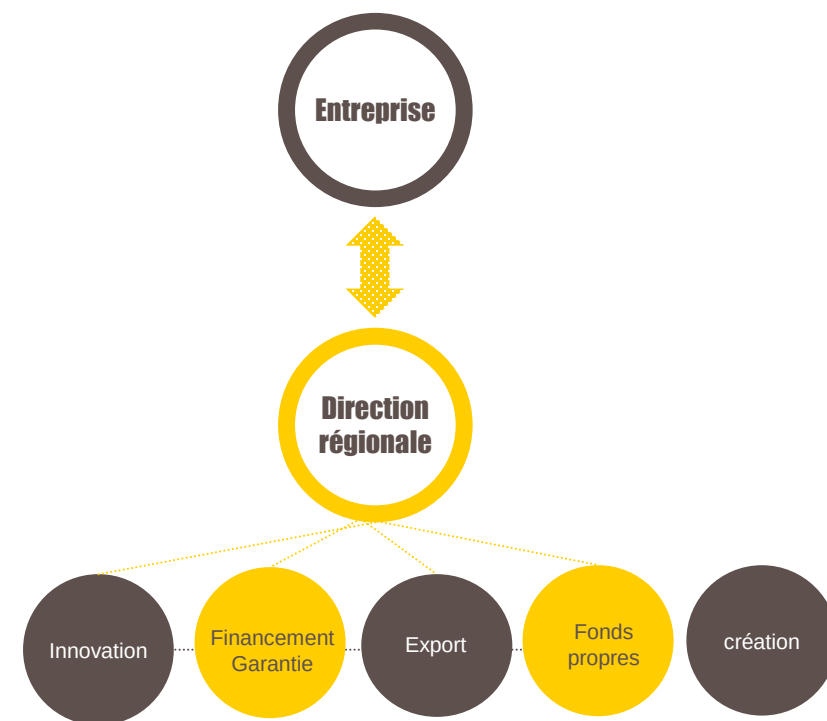


90% des décisions prises en région

Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

1 interlocuteur unique pour les entreprises



02.

NOS
MÉTIERS

Une offre complète d'interventions au sein de chaque Direction Régionale



01.

L'INNOVATION

Financement de programmes R&D et de la mise sur le marché de ces innovations

02.

LA GARANTIE

Des financements bancaires et des interventions en fonds propres

03.

FONDS PROPRES

Prise de participations minoritaires, dans les PME, ETI, et GE françaises, directement, ou avec des fonds spécialisés ou des fonds partenaires

04.

FINANCEMENT

Du Court Terme (mobilisation du poste client) et du Moyen Long Terme (financement de projets, d'investissements et du cycle d'exploitation) en partenariat avec les établissements bancaires

05.

ACCOMPAGNEMENT

Coacher les entrepreneurs pour en faire les leaders de demain

06.

EXPORT

Financement & assurance des projets à l'export et à l'international ainsi qu'accompagnement à l'International avec Business France

07.

CRÉATION

Bpifrance Création, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance

Des solutions

pour toutes les entreprises

Bpifrance intervient auprès d'entreprises de toutes tailles, principalement les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), et de plus grandes entreprises (GE), lorsque celles-ci ont une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi.

TPE

FINANCER LES ENTREPRISES DANS LEURS BESOINS D'INVESTISSEMENTS ET DE TRÉSORERIE

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

SOUTENIR LA CROISSANCE DES PME PARTOUT EN FRANCE

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

ETI

RENFORCER LES ETI DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR INTERNATIONALISATION

- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

GE

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

- Programmes collaboratifs d'innovation
- Financement
- Assurance Export
- Stabilisation du capital



03.

NOS

SOLUTIONS

**FOCUS SUR LES PLANS DE
RELANCE ET DE SOUTIEN**



Plan Climat



Plan Touch

Plan French FAB



**Continuum Bois
Le Bois**
bpi

Plan Relance Export

PLAN DE RELANCE

Programme de soutien à la modernisation de l'industrie et à la souveraineté



- Plan TERRITOIRES D'INDUSTRIES
- Plan AERO
- Plan AUTO
- Plan de SOUTIEN AUX SECTEURS CRITIQUES

Plan pour les entreprises fragilisées par la crise

- PGE
- Prêts REBONDS avec les Régions
- FRPME
- Prêt participatif FDES & Prêt Bonifié et Avances Remboursables.

**Des fonds de
garantie renforcés,
pérennisés avec
des quotités
augmentées**



**Garantie
France Num**

Plans de Relance prioritaires en 2021



LE PLAN CLIMAT

Des infos ?

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Climat-la-TEE-au-coeur-des-enjeux-de-demain>

Le plan climat c'est quoi ?

PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises avec des solutions financières et d'accompagnement

PILIER 2

Accompagner le développement des ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux

PILIER 3

Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs »

Quels outils pour le plan climat ?

Financement

2 Prêts Verts spécifiques non affectés pour vos clients

- TPE, PME et ETI
- 10K€ à 5 000 K€
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1

Financement

Prêt Economies d'énergie

- TPE, PME
- De 10 à 500 k€
- 2 à 7 ans
- Dont 2 ans de différé
- Partenariat 1 pour 1

Financement

- Structurés ENR
- 2 Prêts Méthanisation

- De 100K€ à 1 000K€
- Durée de financement jusqu'à 12 ans // 2 ans max de différé
- Partenariat financier (modalités différentes selon produit)

Accompagnement

- **Le Climatomètre** pour évaluer gratuitement sa maturité sur la TEE
- **Le DIAG ECO FLUX** pour réduire les pertes de flux et de matières.
- **Diag décarbonation** (dès sept. 2021)
- **Les accélérateurs** Transition énergétique et Décarbonation
- **Un parcours e-learning dédié**
- **VTE Vert!**

Pour qui ?

Tout client/prospect qui souhaite financer sa transition écologique
→ Offre spécifique et subventionnée de Bpifrance.

L'intérêt pour vous partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

**Mise en œuvre du plan climat gouvernemental pour les financements export :
Mise en place du bonus climatique**

**EN DÉTAIL
NOS...**



**OFFRES DANS
LES PLANS**

Bpifrance s'engage pour le climat en fondant son action sur trois piliers

LE PLAN CLIMAT



PILIER 1

Accélérer la transition
des entreprises avec des solutions
financières et d'accompagnement

PILIER 2

**Accompagner le développement
des ENR** et contribuer à la croissance
de champions internationaux

PILIER 3

**Financer et accompagner
massivement l'innovation**
dans les « greentechs »

Une offre de financement

Dont le **Prêt Vert**, le Prêt Vert ADEME, le Prêt Economie d'Energie, Le prêt Méthanisation **Agricole**, le Prêt Méthanisation Injection et les aides à l'innovation

Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme de fonds propres adaptées aux tailles des entreprises et de leurs projets : Fonds Ecotech, Fonds Energie Environnement, Fonds Bois Eco-Matériaux, Fonds projets Industriels (SPI), Fonds de la PME à la GE, et le Fonds de Fonds Greentech/TEE

Une offre accompagnement

Avec le Diag Eco-flux, le diag Décarbonation, l'accélérateur transition énergétique, l'accélérateur décarbonation, le climatomètre, la communauté du Coq Vert, le VTE vert, les modules e-learning...



Le Financement renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



Le Prêt Vert

Financer la TEE des entreprises

- PME et ETI
- 50K€ à 5 000 K€, selon les types de projets
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1



Le Prêt Méthanisation

Financer les projets de Méthanisation à la ferme et Injection

- PME et SPV
- 100K€ à 1 000 K€, selon les types de projet
- 3 à 12 ans // 2 ans de différé max, selon les types de projet
- Partenariat 1 pour 2 ou 3, selon les types de projet



Le PEE

Financer les équipements éligibles aux CEE

- PME
- 10K€ à 500 K€
- 3 à 7 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1 (*pour les prêts supérieurs à 100 K€*)



Le Prêt Vert ADEME : fiche produit

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec l'ADEME, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique faisant suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag Eco Flux** et visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises ;
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- Produire des énergies nouvelles.

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.

QUOI ?



Montant :

de 10 000 € à 1 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe préférentiel grâce à une aide de l'ADEME

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire



Le Prêt Vert ADEME : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Vert ADEME s'adresse aux **PME selon la définition européenne** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »
- **Ayant bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco-Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années**

***Sont exclues** : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole*



Le Prêt Vert : fiche produit

POURQUOI ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions TEE et les greentechs :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises ;
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- Produire des énergies nouvelles.

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.

QUOI ?



Montant :

de 50 000 € à 5 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe préférentiel

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire



Le Prêt Vert : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Vert s'adresse **aux TPE, PME, ETI** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole de moins de 750K€ de CA.

Le Prêt Vert ne finance pas les opérations de création ex nihilo, transmission LBO, restructuration financière, substitution de dettes, opérations purement patrimoniale (cash out et vente à soi-même).



Le Prêt Économies d'Énergie : fiche produit



POURQUOI ?

Développé en partenariat avec les obligés du dispositif CEE, le Ministère de la Transition Ecologique ainsi que l'ADEME, ce Prêt a pour objectif **d'encourager l'efficacité énergétique des TPE et des PME** à et finance les objets suivants :

- Un ou des équipements éligibles aux **CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**, conformément aux Opérations Standardisées en vigueur ;
- Et, dans la limite de 40% du montant du Prêt :
 - Les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage, et notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process ;
 - La conception du produit ou du processus (étude de faisabilité, frais de personnels affectés, bureaux d'étude et d'ingénierie) ;
 - Les dépenses nécessaires à la réalisation des Opérations Standardisées (travaux, achats de services, essais, frais de mise au point des matériels et outillages).

QUOI ?

Montant :

de 10 000 € à 500 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe bonifié grâce aux ressources des obligés

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois pour les prêts supérieurs à 100 000 €

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire

Le Prêt Économies d'Énergie : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Economies d'Energie s'adresse **aux PME selon la définition européenne** :

- Quelle que soit leur forme juridique, y compris aux entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

Le Prêt Méthanisation Agricole : fiche produit



POURQUOI ?

Afin de soutenir le **développement d'unités de méthanisation agricoles**, Bpifrance Financement propose aux sociétés porteuses de projets un financement sous forme de prêt sans garantie.

Seuls les projets ayant reçus préalablement un **avis favorable de la DRAAF** sont éligibles au dispositif.

Le projet ne doit pas dépasser :

- **500 kWe** de puissance installée pour une **installation produisant de l'électricité en cogénération**
- **125 Nm³/h** de capacité maximale d'injection pour une **installation produisant du biométhane injecté** dans le réseau de gaz naturel.

Ce prêt permet de financer :

- **Le solde des investissements, matériels ou immatériels, non pris en charge par la dette bancaire**
- **Augmentation du BFR** seulement si cet accroissement du BFR ne constitue pas plus de 50% du prêt octroyé

QUOI ?

Montant :

de 100 000 € à 500 000 €. Le montant du prêt doit être inférieur ou égal au montant cumulé des subventions accordées au projet et des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.

Durée :

de 3 à 12 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe ou variable

Partenariat financier :

1 pour 3

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire

Le Prêt Méthanisation Agricole: fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Méthanisation Agricole s'adresse aux **PME selon la définition européenne** :

- Créées depuis plus de 3 ans, à l'exception des sociétés projets, créées spécialement pour porter un programme de développement dans une unité de méthanisation
- Immatriculées en France et soumis au droit français
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

Le Prêt Méthanisation Injection : fiche produit



POURQUOI ?

Afin d'accélérer le développement de la filière méthanisation en France, Bpifrance et l'ADEME ont créé un dispositif de prêt, dimensionné pour **accompagner la construction d'unités de méthanisation destinées à l'injection dans le réseau de gaz, dont la capacité d'injection est supérieure à 125 Nm3.**

L'approvisionnement du méthaniseur ne doit pas intégrer de déchets issus du tri mécano-biologique, ni de boues de station d'épuration urbaine.

Le porteur de projet doit s'engager à respecter des principes agroenvironnementaux exemplaires, et à contractualiser avec des constructeurs, maîtres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage qui ont obtenu, sont en cours d'obtention ou prévoient d'obtenir un label Qualiméthéa ou équivalent.

L'assiette du Prêt est constituée par des **actifs corporels à faible valeur, des actifs immatériels, l'augmentation du besoin en fonds de roulement.**

QUOI ?

Montant :

de 300 000 € à 1 000 000 €. Le montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur doit représenter au moins 10% du coût total du programme.

Durée :

de 7 à 12 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe

Partenariat financier :

1 pour 2

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire

Le Prêt Méthanisation Injection: fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Méthanisation Injection s'adresse aux **PME selon la définition européenne** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles
- Créées depuis plus de 3 ans, à l'exception des sociétés projets, créées spécialement pour porter un programme de méthanisation
- Localisée en France métropolitaine, dans les DOM, ou dans les COM
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

Un continuum d'accompagnement renforcé



Modules de e-learning



Se former aux enjeux et moyens liés à la transition écologique

- Efficience énergétique
- Cycle de vie des produits
- Offres Développement durable

—
Accessible sur Bpifrance Université pour toutes les entreprises

Climatomètre



Permettre à toutes les entreprises de s'autoévaluer

- Test rapide en ligne
- Orientation vers l'offre de Bpifrance dédiée à la transition

—
Accessible sur BEL pour toutes les entreprises

VTE Vert



Engager les forces vives vers des missions climat

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de transition par un lien direct avec le dirigeant

—
Des missions à impacts pour les jeunes diplômés

Accélérateurs

Accélérateur 
Transition Energétique

Un parcours intensif et sur-mesure de 24 mois pour les entreprises de la transition énergétique qui souhaitent booster leur développement.

Accélérateur 
Décarbonation

Un parcours de 24 mois pour inscrire son entreprise dans une trajectoire bas carbone.

Diag climat



Diag eco flux
Permettre aux entreprises de maîtriser leurs flux

- Eau
 - Energie
 - Matières
 - Déchets
- ▶ Réduction de l'impact environnemental & Gains financiers

Diag decarbo

L'accompagnement – Focus Conseil – Diag Éco-Flux (1/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux



Diag Eco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement**. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des sites, l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux.

Ce réseau d'experts conseil est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 12 mois.**

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire jusqu'à 5 Diag Eco-Flux par groupe
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

L'accompagnement – Focus Conseil – Diag Éco-Flux (2/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

Accompagnement simple en 4 étapes



1

Analyse de vos pratiques

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



2

Définition d'un plan d'action

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



3

Mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



4

Évaluation

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par l'**ADEME** et opéré par **Bpifrance**, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France.

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de ce dispositif financé à 50% par l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible)

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	20 à 50	51 à 250
Coût pour le site	2 000 € HT	3000 € HT

CONTACT

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

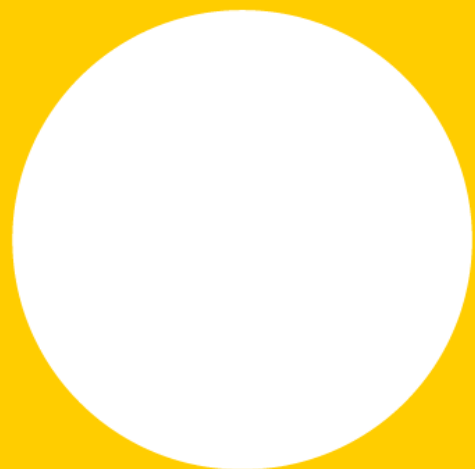
Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

L'Investissement renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



Innovation	Capital Développement				Fonds de fonds
Venture capital	Fonds spécifiques			Généraliste	Fonds thématiques
Fonds Ecotech	Fonds Energie Environnement (FIEE)	Fonds Bois Eco-Matériaux (FBEM)	Fonds projets industriels (SPI)	Fonds de la PME à la GE	Greentech / TEE
Fonds successeur : 300 M€*	Fonds successeur : 150 M€*	Fonds successeur : 80 M€*	Fonds successeur : 700 M€*		
Thèses d'investissement : Accompagner la dynamique du marché, sur une thèse élargie dans le PIA4 à la ville de demain et à la smart city (ex. mobilité, énergies renouvelables décarbonées et chimie verte, agritech, économie circulaire).	Thèses d'investissement : Renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la TEE (énergies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire).	Thèses d'investissement : Renforcer les fonds propres des PME et ETI de la filière Bois pour développer les puits de carbone (construction Bois) et les énergies renouvelables (Biomasse, Bois énergie).	Thèses d'investissement : Investir dans des sociétés de projet créées en partenariat avec des industriels, afin de faire passer des projets innovants à leur phase d'industrialisation. Le fonds renforce ses interventions dans les projets contribuant à la décarbonation de notre industrie et de notre économie.	Thèses d'investissement : Investir en fonds propres aussi bien sur les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'économie circulaire, ainsi que sur les entreprises industrielles « en transition » (ex : en finançant une entreprise industrielle en transformation) pour en faire les champions européens de la TEE.	Thèses d'investissement : Investir en fonds propres auprès des fonds à thématique greentech et TEE au service des investissements verts.

(*) : Montant non définitif des fonds successeurs



**SERVIR
L'AVENIR**



Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE⁸³
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

ADEME Bretagne

Vincent Boschero, coordinateur Plan de
Relance Transition écologique,
vincent.boschero@ademe.fr

Rémi Noirot, chargé de mission Hydrogène
remi.noirot@ademe.fr



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie hydrogène : AAP opérés par l'ADEME sur la période 2020-2023

Contact :
remi.noirot@ademe.fr
02 40 35 80 21

	2020	2021	2022	2023	Budget
Innovation 	Programme pluriannuelle de recherche				65M€
	AAP PIA ADEME Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène				350M€
	Fonds propres PIA				
	IPCEI				1,5md€
Déploiement 	AAP ADEME Ecosystèmes territoriaux hydrogène				275M€
	Guichet CRE ZNI				
	Exemption de TIRIB (PLF 2021 pour 2023) Mécanisme de soutien à l'hydrogène décarboné				650M€

1. L'AAP PIA - Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

Lien vers l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

Pour toute question : aap.h2@ademe.fr

Axes de l'AAP	Descriptif
Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants	✓ Projets ciblant l'innovation sur des composants et systèmes d'un ou de maillons de la chaîne : - De production d'hydrogène, de conditionnement, de transport et de distribution d'hydrogène - Des piles à hydrogène - De combustion directe d'hydrogène et de mélange hydrogène / gaz - D'auxiliaires liés à l'environnement d'usage de l'hydrogène
Axes 2 - Pilotes ou premières commerciales innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie	✓ Projet de pilotes ou de premières commerciales validant, dans son environnement d'exploitation des solutions : - Nouveaux usages industriels de l'hydrogène permettant la décarbonation des industries - Power-to-gas ou l'injection d'hydrogène et/ou de méthane de synthèse dans les infrastructures gazières - De fourniture d'électricité décentralisée
Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules	✓ Projet d'innovations sur les équipements (réservoirs, pile à combustible, etc.), leur l'intégration dans les véhicules, la démonstration de nouveaux véhicules électriques hydrogène innovants dans leur environnement d'usage. Sont ciblés : - les poids lourds terrestres (bus, autocars, camions, bennes à ordures, semi-remorques), - les véhicules utilitaires, les bateaux maritimes et fluviaux (transport de personnes et/ou de marchandises, navires de servitude), - le matériels roulants ferroviaires (transport de personnes, marchandises, trains légers et trains de frets, locomotives de manutention) - les véhicules off road (manutention, engins de chantier, tracteurs de piste, etc.) ;
Axe 4 – Grands démonstrateurs d'électrolyse	✓ Apport d' une aide au CAPEX pour des projets de démonstrateurs d'électrolyse de grande envergure, d'une puissance supérieure à 20 MW pour des usages industriels captifs. ✓ L'aide à l'OPEX ne sera pas allouée via le présent appel à projets et devra être sollicitée auprès d'autres guichets (Ex : Innovation Fund)

Typologie des projets

Cadre proposé

Structure partenariale	Projet mono-partenaire ou collaboratif (maximum de 5 partenaires demandeurs d'aide)
Budget minimum des projets	- Pour les axes 1,2 et 3 : 2 millions d'euros minimum ; - Pour l'axe 4 : 5 millions d'euros minimum
Dépenses éligibles (à la date de dépôt du dossier)	Salaires et charges - Frais connexes forfaitaires - Sous-traitance (30% max. sauf justif.) - Contributions aux amortissements - Frais de missions - Autres coûts (consommables, etc.)

Taux d'aides

Taille de l'entreprise	Nature de l'aide (projets <u>SANS</u> aide européenne)	Nature de l'aide (projets <u>AVEC</u> aide européenne)	Taux d'aide sur dépenses RDI		Taux d'aide dépenses LDE
			Collaboratif	Non collaboratif	
GE (Grande Entreprise)	100% AR	100% AR	50 %	35 %	50 %
	40% AR / 60% SUB	35% AR / 65% SUB	40 %	25 %	40 %
ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire)	100% AR	100% AR	50%	35 %	50 %
	40% AR / 60% SUB	35% AR / 65% SUB	40 %	25%	40 %
PME (Petite & Moyenne Entreprise)	100% AR	100% AR	60 %	45 %	60 %
	40% AR / 60% SUB	35% AR / 65% SUB	50 %	35 %	50 %

Type d'acteur	Nature de l'aide	Intensité (au choix de l'entité)
Organismes de recherche et assimilés	Subvention	100% des coûts marginaux
		40 % coûts complets
Collectivités locales et assimilées		50 % coûts complets

Légende :

AR : Avance Remboursable ;
 SUB : Subvention ;
 RDI : Recherche Développement Innovation ;
 LDE : Ligne Directrice environnement.

[Lien Vers définition taille entreprise](#)

Versements des aides

- Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation
 - Versements intermédiaires à chaque EC
 - Solde 20 % minimum
- (Les aide composées de subvention et d'avance remboursable les versements respecteront cette répartitions)

2. L'AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène

Lien vers l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

Pour toute question : ecosysh2@ademe.fr

Contact en Pays de la Loire et en Bretagne : remi.noirotd@ademe.fr

Objectifs

Déployer dans les territoires, des écosystèmes structurants, associant infrastructures de production / distribution et des usages de l'hydrogène

- ☐ Décarboner l'industrie, améliorer la qualité de l'air, valoriser les renouvelables
- ☐ Favoriser la mutualisation des usages (industrie, mobilité, stationnaires) pour améliorer la rentabilité

Par le soutien à la demande, **accélérer le changement d'échelle et ainsi permettre l'industrialisation**

- ☐ Consolider une filière française de l'électrolyse
- ☐ Accompagner l'évolution de l'offre d'équipements sur certains marchés (mobilités professionnelle et lourde)

Projets éligibles (1/2)

Des projets d'investissements, en vue d'une exploitation commerciale

- ☐ L'AAP ne vise ni les innovations ni les démonstrations

Ecosystèmes : production / distribution (conditionnement, stations-service) et usages d'hydrogène

- ☐ Soit création d'un nouvel écosystème
- ☐ Soit consolidation d'un écosystème existant : l'extension doit représenter au moins 30 tonnes d'H₂/an

Production et distribution :

- ☐ **Seule l'électrolyse est éligible**, l'électrolyseur doit être de taille comprise entre 1 et 20 MW_e (sauf ZNI)
- ☐ Les projets présentant un **prix cible à 9€/kgH₂** ou moins seront prioritaires
- ☐ **Plus de 50% des usages doivent être identifiés** et atteints 2 ans après la mise en service de la production
- ☐ **Electricité du réseau ou électricité renouvelable** (connexion physique et/ou contrat long terme avec un producteur EnR), le taux d'aide est bonifié dans ce cas +10%

Projets éligibles (2/2)

Usages industriels : ils ne sont pas directement aidés, mais la production / distribution pour ces usages l'est, ils doivent donc être identifiés

Usages en mobilité : mobilités professionnelles pour lesquelles le recours à l'H₂ se justifie, véhicules éligibles :

- ☐ Véhicules utilitaires, bus 12m, BOM
- ☐ Bus 18m, autocars, camions : retrofit accepté, véhicules neufs uniquement pour la dernière clôture
- ☐ Bateaux côtiers et fluviaux de petits gabarits (aide < 1 M€)
- ☐ La **description des besoins et l'engagement des acquéreurs de véhicules**, points clés du dossier !

Usages stationnaires :

- ☐ Groupes électrogènes à pile pour **l'alimentation de bateaux à quai**, d'événements ou de chantiers BTP
- ☐ **Pour les ZNI**, systèmes associant batterie/pile < 1MW_e pour du service au réseau électrique local ou l'alimentation de sites autonomes (off grid)

Modalités d'aide

Aide en subvention, sur la base des dépenses d'investissement

Principe de taux d'aide **sur un surcoût** (dépenses – investissement similaire de référence)

Des **taux maximum modulés** selon la taille de la structure (grande / moyenne / petite) :

- ☐ de 25%, 35% ou 45% sur la production / distribution si électricité réseau (+10% si EnR)
- ☐ de 35%, 45% ou 55% sur les véhicules et les usages stationnaires

Des **forfaits d'aide pour certains véhicules** : utilitaires, bus 12m, BOM

Pour les ZNI, les installations de production EnR (PV) peuvent partiellement être aidées

Aides ADEME cumulables avec d'autres aides (régionales, européennes), dans le respect de l'encadrement communautaire

Quelques recommandations pour les porteurs de projet d'écosystème

- **Sécuriser les usages !**
 - Bien identifier les besoins (profil de déplacement, contraintes d'exploitation de la flotte), vérifier que la solution électrique batterie n'est pas opérante
 - Évaluer les surcoûts et faire confirmer leur prise en charge par les utilisateurs finaux

=> Des études amont (faisabilité, préfiguration) sont recommandées, soutien ADEME envisageable
- Un **volume minimum de consommation d'hydrogène** pour maîtriser le prix de l'H2 (conso > 1 MWé)
- Pour un **optimum énergétique et environnemental** :
 - L'hydrogène ne doit pas faire oublier la maîtrise des besoins (efficacité énergétique, rationalisation déplacements, etc.)
 - Limiter le transport de l'H2 par camion (<100 à 200 km)
 - Favoriser l'électrolyse (bas carbone, renouvelable), l'ADEME n'encourage pas le vaporeformage de biogaz
- Pour les collectivités souhaitant s'investir dans un **consortium public/privé**, prévoir une mise en concurrence, un avis de publicité, une consultation d'acteurs
- Anticiper les obligations réglementaires, les prévoir dans le **planning du projet**
- Prévoir la **formation des personnels** (techniciens, chauffeurs ...), la sensibilisation et l'information des riverains

Projet d'écosystème H2 ?

Possibilité de réaliser une étude préalable

Tout maître d'ouvrage public ou privé a intérêt à réaliser un diagnostic d'usages puis une étude de faisabilité en amont d'un dépôt de dossier.

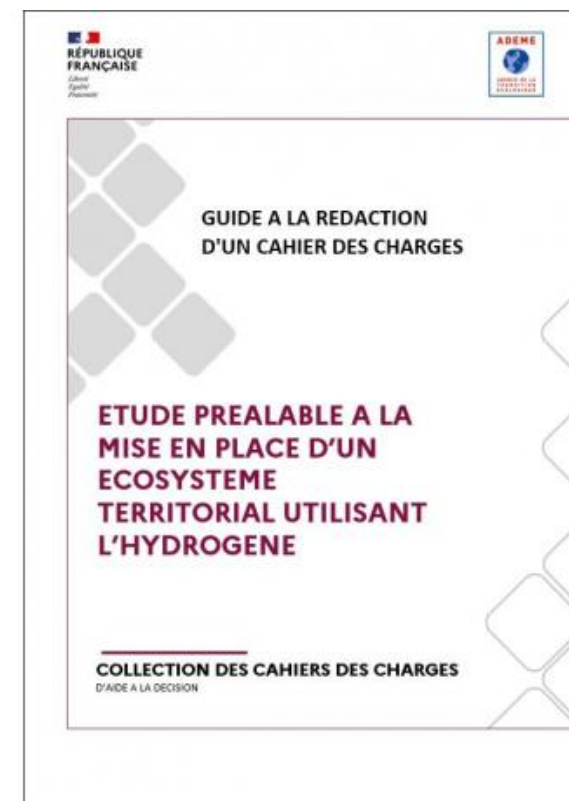
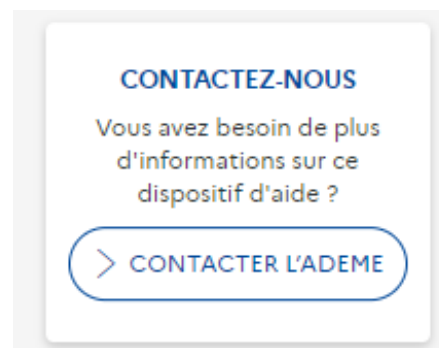
Accompagnement ADEME:

- Des éléments de cahier des charges pour sélectionner un prestataire externe indépendant
- Une **subvention maximum de 70% des dépenses éligibles (assiette max de 100k€)**

Pour en savoir plus :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/realisez-diagnostic-potentiel-deploiement-lhydrogene-territoire>

Dans les directions régionales de l'ADEME, un réseau de référents H2 est à votre disposition pour vous accompagner



Cumul avec les autres aides

- Les aides régionales sont des aides d'Etat, un cumul avec l'aide de l'ADEME est possible.
- Bonus écologique
 - Cumulable avec l'AAP « écosystèmes territoriaux hydrogène »
 - Récupérable par toute personne morale ou physique
 - Le retrofit est non éligible à ce bonus pour les véhicules lourds (bonus écologique spécifique pour les véhicules légers)
- Suramortissement des véhicules lourds
 - Déduction fiscale qui s'applique après déduction des aides de l'assiette imposable
 - La déduction s'applique :
 - De 40% du coût imposable pour les véhicules à PTAC > 16t
 - De 60% du coût imposable pour les véhicules à PTAC compris entre 3,5t et 16t
 - Dispositif courant jusqu'à fin 2021. Un prolongement a été annoncé jusqu'à fin 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Entreprises et Transitions Industrielles

Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

Banque des Territoires

Karine Châtel, Responsable Interrégionale

Bretagne et Pays de la Loire Transition

Energétique & Ecologique – Mobilités durables

karine.chatel@caissedesdepots.fr ; 02 23 35 55 86



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



BANQUE des
TERRITOIRES



Présentation des financements de la Banque des Territoire pour les projets de Transition énergétique et écologique

Karine Châtel

Responsable Bretagne des projets
Transition énergétique et écologique,
Mobilités durables et efficacité des
bâtiments

Le groupe Caisse des Dépôts - Un modèle unique



Un établissement
public placé
« sous la surveillance
et la garantie
du Parlement »



Une gouvernance spécifique
qui garantit
son autonomie et
son indépendance

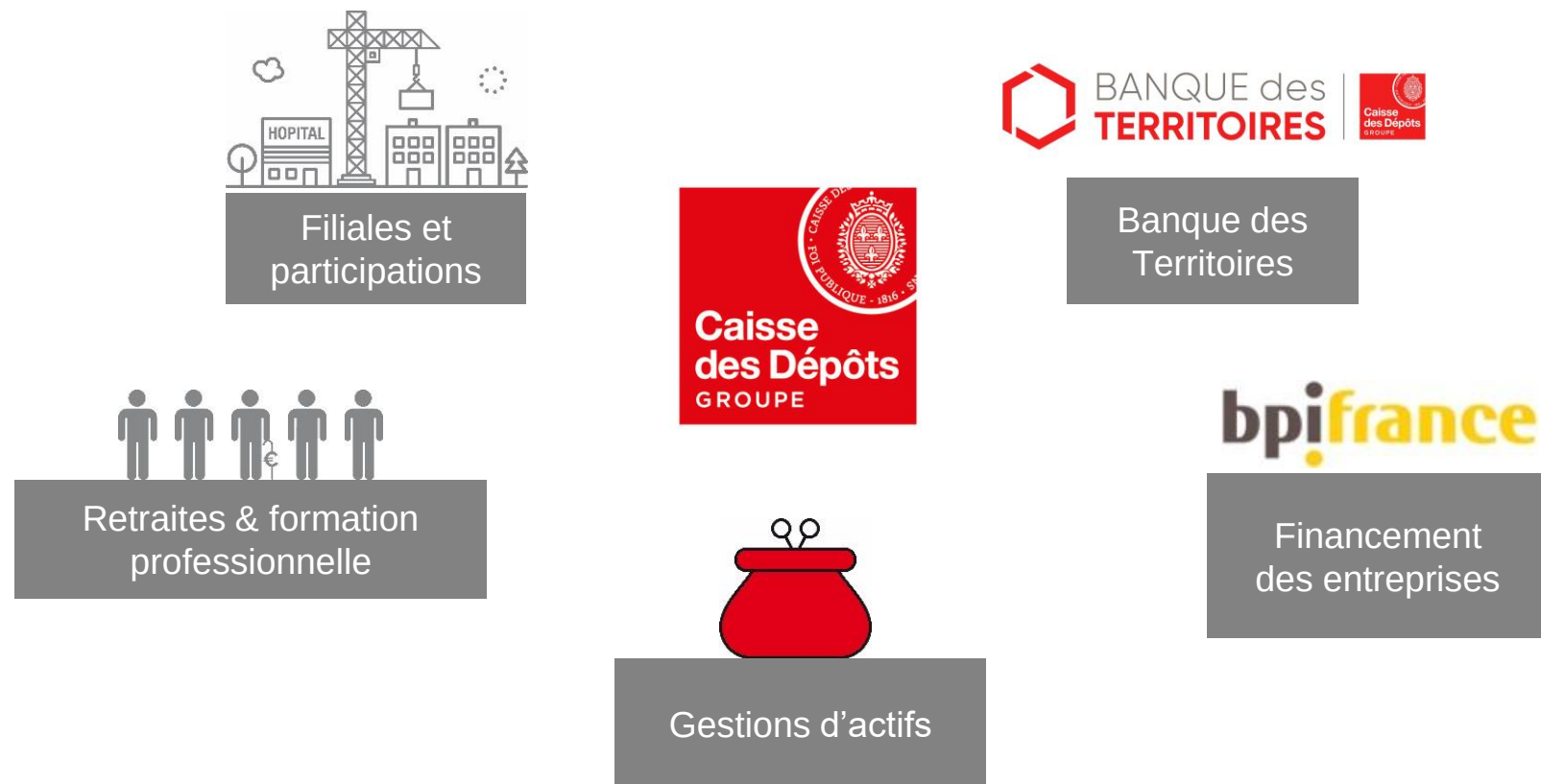


Un investisseur de
long terme au service
de l'intérêt général et
du développement
économique

(art L.518-2 du Code monétaire et financier)

En appui des politiques
publiques, il peut exercer
des activités
concurrentielles

La Banque des Territoires : un des 5 métiers du Groupe



Les priorités TEE de la Banque des territoires

Les 4 axes

Mesures phares

La rénovation énergétique des bâtiments

Rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles, ...) et logements sociaux

Une mobilité verte et résiliente

Déploiement des bornes électriques et d'avitaillement hydrogène
Acquisition de véhicules propres

Des énergies renouvelables

Projets EnR
Développement de la filière Hydrogène

L'innovation au service d'infrastructures durables

Valorisation des déchets
Modernisation des réseaux d'eau

Les offres TEE de la Banque des territoires

les modalités d'intervention

*Soutenir
l'ingénierie*

*Investir en fonds
propres*

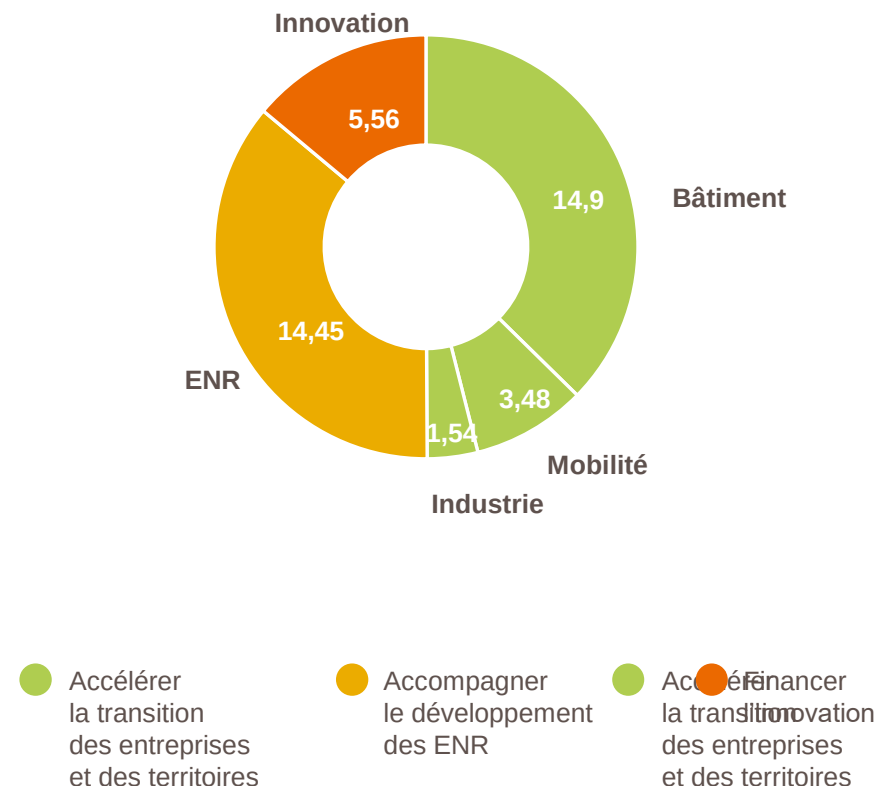
Des investissements en
fonds propres dans les
sociétés de projet et
offreurs de solutions
innovantes

En cofinancement
ou en financement
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage

*Financer par des
prêts long terme*

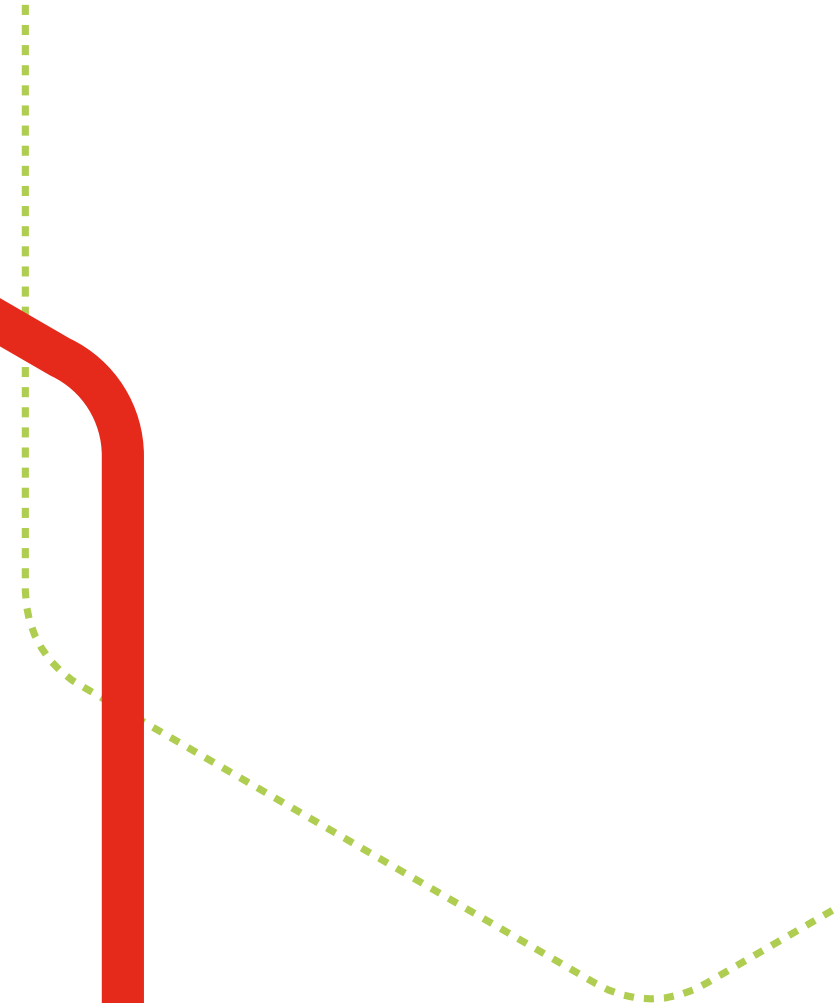
Une offre de prêts
élargie et associées
aux différentes
thématiques TEE.

Répartition des actions en Md€



1

Les priorités de la BdT





Mobilité

**Permettre à chacun en tout point du territoire...
de pouvoir se déplacer en limitant son impact sur l'environnement**

Priorités d'intensification

- Financement de la création, modernisation ou extension de grandes infrastructures de transports et des pôles d'échanges intermodaux
- Financement de la rénovation des infrastructures et du verdissement des motorisations et des flottes de matériels roulants

Priorités de développement

- Basculement de la filière logistique vers la mobilité GNV
- Logistique urbaine, intelligente et durable
- Nouveaux services pour la mobilité du quotidien en territoires peu denses et modèles économiques innovants

Priorités d'exploration

- Entretien et modernisation des réseaux routiers/ferroviaires secondaires
- Expérimentations de véhicules autonomes
- Matériel roulant ferroviaire régional
- Expérimentations de flottes GNV et H2



Energie

**Permettre à chacun en tout point du territoire...
de limiter son empreinte carbone**

Priorités d'intensification

- Grands projets d'infrastructures énergétiques : ENR, géothermie, réseau de chaleur, éolien terrestre et offshore...
- Solutions d'efficacité énergétique du parc social et des bâtiments publics
- Solutions de financement innovantes en matière d'énergie (ex : intracting)

Priorités de développement

- Accompagnement des stratégies territoriales énergétiques (SRADDET ou PCAET)
- Accompagnement au diagnostic et au pilotage de la performance énergétique du patrimoine public
- Développement de l'offre sur toutes les typologies de territoires (ex : rural, littoral)

Priorités d'exploration

- Solutions de gestion énergétique des quartiers et bâtiments publics (ex : stockage d'énergie, pilotage intelligent)
- Solutions d'énergie décentralisées
- Positionnement sur la méthanisation (nouvelle technologie)
- Offre sur l'efficacité énergétique des logements privés



Environnement et biodiversité

**Permettre à chacun en tout point du territoire ...
de bénéficier d'un cadre de vie adapté aux conditions climatiques d'aujourd'hui et de
demain, et de développer l'économie circulaire**

Priorités d'intensification

- Accompagnement des collectivités à l'adaptation au changement climatique
- Accompagnement des collectivités sur les infrastructures écologiques (trames vertes et bleues)

Priorités de développement

- Solutions de combustibles solides de récupération (CSR)
- Infrastructures/équipements d'économie circulaire et de gestion des ressources (ex : eau)
- Services ESS de réemploi et réutilisation
- Transition alimentaire et circuits courts

Priorités d'exploration

- Opportunités liées au label bas carbone pour les collectivités
- Modèles économiques innovants intégrant les impacts et les externalités
- Désengagement progressif dans les infrastructures défavorables à la « qualité territoriale »
- Accompagnement des acteurs publics dans la prise en compte de la biodiversité et intégration de séquences ERC (éviter/réduire/compenser) dans les grands projets

2

L'investissement dans les projets ENR

L'évolution de l'intervention de la BDT

Le secteur des Energies Renouvelables a beaucoup évolué ces dernières années nécessitant d'adapter les schémas d'investissement de la Banque des Territoires.

*Depuis la **loi de Transition Énergétique pour une Croissante Verte**, les collectivités sont désormais légitimes à s'investir plus directement dans la production d'énergie décentralisée.*

Dans le même temps, les évolutions des mesures de soutien aux projets, la mobilisation des grands groupes industriels et l'arrivée d'investisseurs institutionnels à la recherche d'actifs réels ont accéléré la concentration du secteur.

L'évolution de l'intervention de la BDT

La Banque des Territoires est désormais amenée à intervenir suivant les schémas suivants :

- 1) Des investissements directs dans un projet ENR porté par une SPV dédiée, aux côtés d'un industriel ou d'un développeur :** c'est le schéma historique, mis en place avec les petits acteurs depuis 2006, mais qui a tendance à disparaître au profit du schéma partenariat cadre. Ces projets peuvent intégrer des collectivités et des citoyens.
- 2) Les partenariats cadre, qui permettent à la BDT d'investir dans plusieurs projets aux côtés d'un développeur** sur la base d'hypothèses et critères financiers prédéfinis. Le pipe de projets est en général réparti sur plusieurs géographies et dans le temps. Ces partenariats sont en général négociés au niveau national, avec la DR de la région où se trouve implantée le développeur.
- 3) Des investissements dans les SEM spécialisées et les filiales de SEM ;**

3

**Exemples
d'investissements
TEE de la Banque
des Territoires
en Bretagne**

Projets dans l'Ouest – Production d'électricité

Eoliennes participatives
Begawatt via BreizhEnergies



Partenariat national EOLIEN avec
Quenea EN



Parc Eolien avec Baywa



Toiture solaire de la base sous marine
de LORIENT avec Xsea



Eoliennes Off Shore Groix



Partenariat national avec See You
Sun



Projets dans l'ouest – ENR, Mobilités

Energécie avec le groupe Seché



Projet GNV Finistère avec GRDF
et la SEM ENR 29



Bus électriques de BREST financement
OBLIBUS



Projet H2 Morbihan et Cote d'Amor :
production, distribution et usages



Les interventions indirectes BDT : les outils territoriaux d'investissement (Bretagne/Pays de Loire)

La BDT est actionnaire de SEM énergies qui sont actives sur la TEE et les mobilités :

- Bretagne :

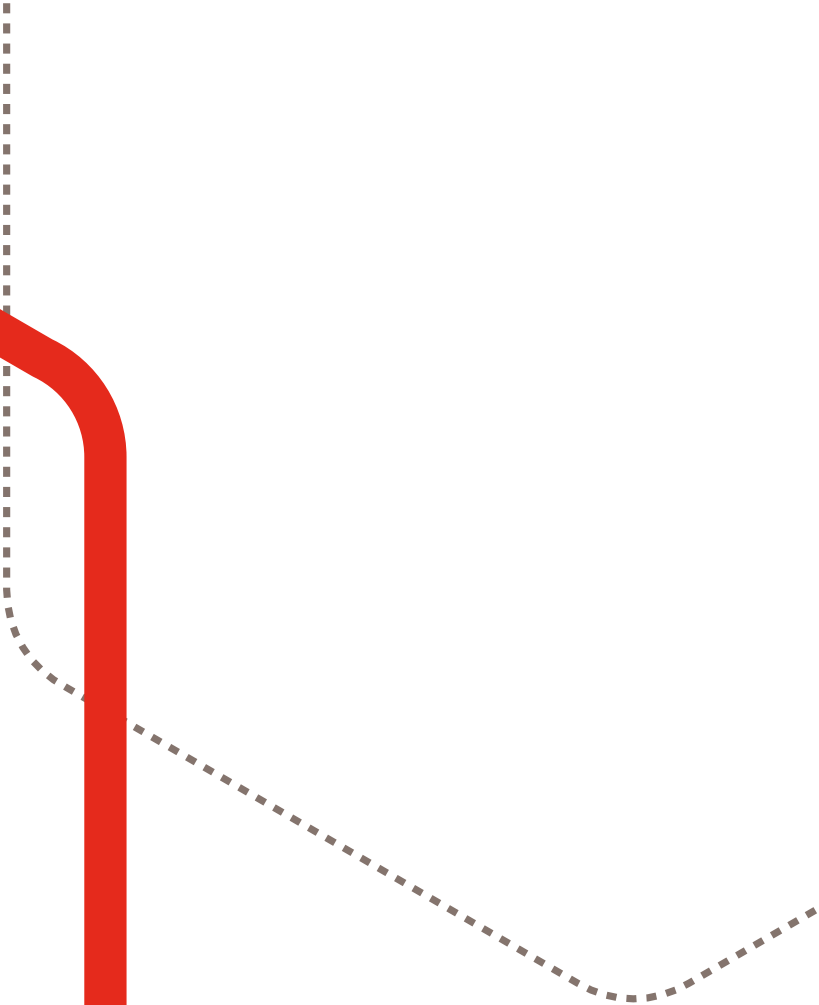
- SEM 35 EnergIV
- SEM 56 Energies
- SEM XSEA à Lorient
- SEM 29 Energies en Finistère
- SEM 22 Energies
- BreizhEnergie filiale de la SEMBREIZH (Sem régionale)



- Pays de la Loire :

- SEM Vendée Energie,
- SEM Alter Energies
- SEM 44 Loire Atlantique – Sydela
- SEM 53 Mayenne





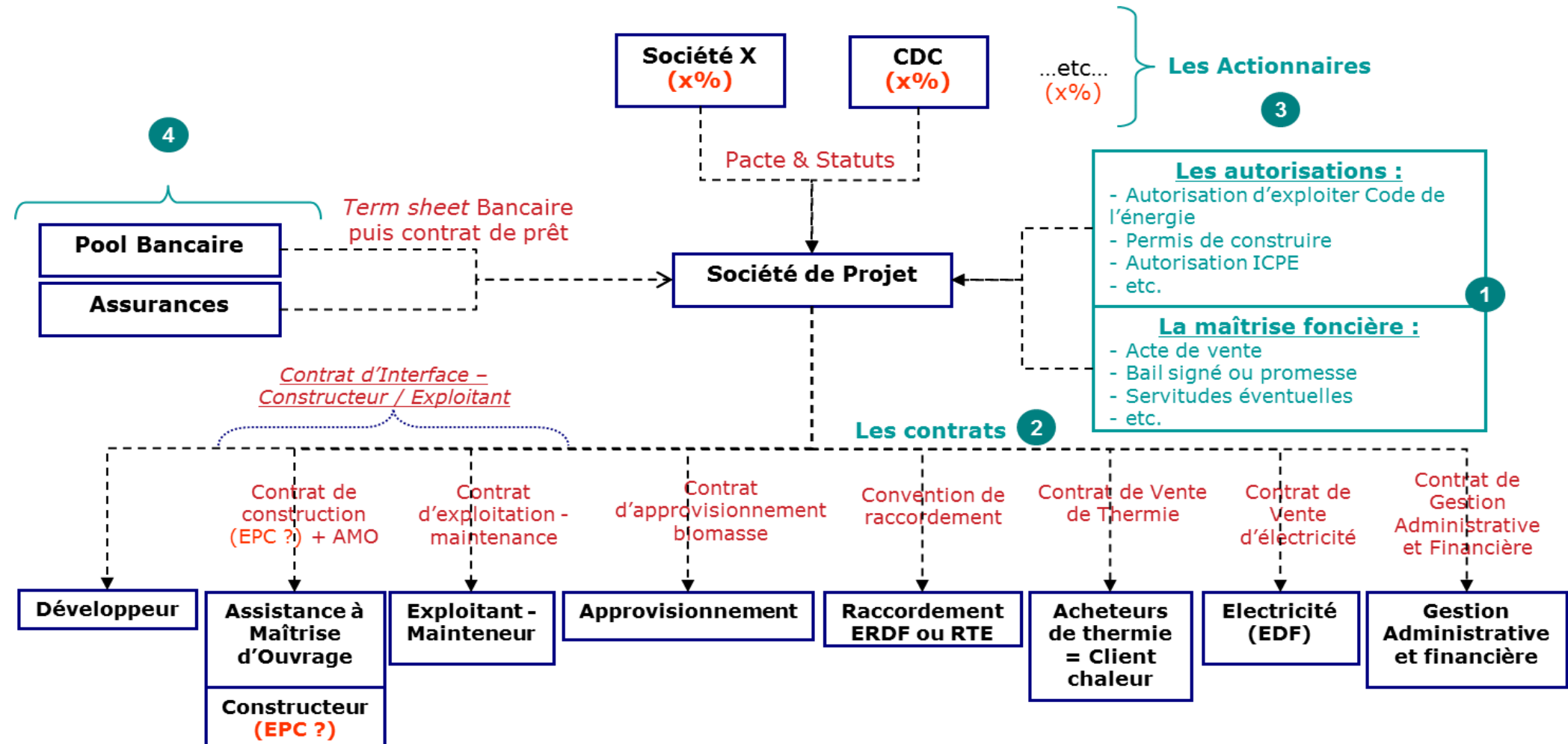
Critères CDC d'intervention en fonds propres

4

Critères d'intervention de la CDC

- Actionnaire : minoritaire (>10%<49%)
- En direct dans la société projet, avec partenaires de qualité (solvabilité, expériences..)
- Technologies matures et éprouvées
- Présence : long terme mais liquidité
- Rentabilité : de marché, investisseur avisé
- sécurisation du risque commercial
- Pacte d'actionnaire et gouvernance

Schéma juridique et contractuel général



5

**L'accompagnement de la
filière hydrogène
par la Banque des Territoires**

Accompagner la stratégie nationale hydrogène

Une priorité plan de relance / plan climat pour la Caisse des dépôts.

Stratégie nationale présentée le 8 septembre 2020 : un plan à 7 Md€ d'ici 2030, dont 3,4 Md€ d'ici 2023, avec un fort accent mis sur la décarbonation des usages industriels (cf. ci-contre) et le développement d'infrastructures de production d'hydrogène décarboné
des mesures nouvelles de soutien (ex. complément de rémunération) sont prévues qui devraient aider à rendre plus viable la production d'hydrogène vert / renouvelable.

La Banque des Territoires peut notamment intervenir :

- En participant aux projets territoriaux, lancés par des **consortiums réunissant des collectivités et des industriels** fournisseurs de solutions, notamment les consortiums candidats à l'AAP lancés par l'ADEME pour le déploiement d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité) par apport de fonds propres ou quasi fonds propres.
- En finançant des **actifs immobiliers** de la filière hydrogène. Ex : institut de recherche ISTHY à Belfort, portage immobilier des murs de l'usine SAFRA (constructeur de bus) à Albi
- En finançant des véhicules, que ce soit les **véhicules lourds des collectivités** (bus, BOM trains) via Obliubus ou le MobiPrêt, ou des flottes de véhicules de tous types portées en location longue durée.
- En mettant en avant le rôle d'*implementing partner* de la CDC pour l'obtention de subventions européennes (Mobilité)

Problématique H2 : une filière qui doit trouver des modèles pour décoller – les principaux défis

Des coûts élevés de la filière qui est peu compétitive :

- Un marché H2 en France qui peut être tiré par la mobilité (hors industrie « classique »).
- Peu d'acteurs traditionnels impliqués dans la fabrication de véhicules, mais cela évolue favorablement – on reste toutefois sur de très petites séries.
- Un environnement entretien / maintenance inexistant et à former / mettre en place.
- Besoin de réduire les coûts => taille critique pour industrialiser.
- Des « coûts fixes » d'opération élevés pour les stations, avec le besoin de taux de charge élevés pour arriver à atteindre un petit équilibre.
- Un équilibre économique qui ne peut se trouver qu'à moyen / long terme.

En conséquence :

- Difficile de trouver Business plans rentables à long terme sans subventions, mais aussi des « ramp-up » crédibles
- Mais un engouement / soutien fort des pouvoirs publics, nationaux et européens et de grands industriels.

Accompagner le développement de la production d'hydrogène vert en France

Objet	➤ Accompagner des premiers démonstrateurs de production d'hydrogène vert en local, de taille petite/ modulaire, multi-usages, ciblant les processus industriels simples, pour une production et consommation locales ➤ Accompagner les projets industriels permettant de valoriser l'hydrogène fatal ➤ Accompagner les projets ciblés de décarbonation d'industriels pour une consommation locale d'H2 vert
Fourchette d'intervention	➤ Projet territoriaux : Investissement BDT en fonds propres compris entre 1 à 5 M€ par projet ➤ Ticket plus significatifs pour les giga factories selon une approche plus classique de financement de projets
Conditions de l'investissement	➤ Projet inséré dans une stratégie territoriale de production d'H2 vert ➤ Acheteurs identifiés de l'hydrogène vert (engagement ferme sur > 50 % de la production d'H2) ➤ Visibilité sur l'accès à de l'électricité renouvelable dans la durée du projet ➤ Analyse et établissement des prix / coûts de l'électricité et du H2 vert ➤ Opérateur-exploitant qualifié
Modalités d'investissement	➤ Investissement minoritaire direct en fonds propres et quasi-fonds propres dans la SPV porteuse d'une infrastructure de production d'hydrogène vert (électrolyseur, si besoin, alimenté en électricité verte, ainsi qu'une unité de stockage) ➤ Possibilité d'étudier des montages mixtes de type SEM ou SEMOP ➤ Cofinancement d'études préalables à l'investissement
Caractéristiques du Projet	➤ Technologies utilisées simples et matures (pas de processus de type pyrogazéification de biomasse) : sont visés ici les processus de fabrication d'H2 par électrolyse de l'eau

H2 - Sur le volet mobilité

Financement d'infrastructure d'avitaillement (stations hydrogène)

- Investissement en capital et QFP dans des stations d'initiative privée (SAS) ou d'initiative publique (SEM ou SEMOP, tiers investisseur)
- Prêt mezzanine à des sociétés de projet, sans prise de participation

Financement de véhicules à hydrogène

- Mobi Prêt aux collectivités → bus et bennes à ordures
- Obligation performancielle (plateforme CDC-BEI) à émettre par la collectivité → bus
- Possibilité de leasing via deux participations de la BdT :
 - NEoT Green Mobility → bus, utilitaires lourds, bateaux
 - Lease Green → voitures et véhicules utilitaires légers

Accompagnement des candidats (collectivités ou privé) aux subventions européennes CEF Transport blending facility, dont la CDC est partenaire de mise en œuvre en France au titre d'un accord avec l'UE



Financement fonds propres d'une station H2

Objet	➤ Déployer des stations d'avitaillement en hydrogène pour véhicules ➤ Les investissements à financer couvrent généralement : ○ Production H₂ par électrolyse de l'eau à partir d'électricité (et en particulier d'électricité à partir d'EnR) ○ Equipements de compression et stockage H2 ○ Bornes de distribution d'hydrogène ○ Etudes, travaux VRD, foncier...
Fourchette d'intervention	➤ Investissement BDT en fonds propres et prêt mezzanine pour des tickets compris entre 1 et 5 M€ par projet ➤ Objectif de mailler les territoires
Conditions de l'investissement – caractéristiques type	➤ Flotte captive assurant un socle de demande dès l'ouverture (idéalement : bus, BOM, PL) ➤ Taille minimum de station : au moins 200 kg H₂/jour ➤ Accessibilité et visibilité du site (qualité de l'emplacement) ➤ Obtention de subventions d'investissement suffisantes pour la station et de subventions à l'achat pour les véhicules clients de la station ➤ Analyse et établissement des prix / coûts de l'électricité et de l'hydrogène décarboné ➤ Opérateur-exploitant qualifié
Modalités d'investissement	➤ Investissement minoritaire direct en fonds propres et quasi-fonds propres dans la SPV porteuse des infrastructures (production d'hydrogène vert par électrolyse, compresseurs, stockage, bornes de distribution) ➤ Possibilité d'étudier des montages mixtes de type SEM ou SEMOP ➤ Cofinancement d'études préalables à l'investissement
Caractéristiques du Projet	➤ Technologies utilisées simples et matures (pas de prototype)

Des premiers projets déjà engagés à un rythme soutenu

Le déploiement de stations d'avitaillement en hydrogène, couplées à des flottes captives au démarrage, se prête à un schéma d'investisseur dans des sociétés de projet, à constituer avec les industriels de l'hydrogène ou avec les collectivités concernées. Sur cette base, la Banque des Territoires a déjà engagé 10 projets (2 en activité, 8 en voie de contractualisation).

La Banque des Territoires est ainsi actionnaire de la plus grosse flotte de véhicules hydrogène en France, avec STEP / Hype, et de ce qui deviendra le plus grand réseau de stations d'avitaillement hydrogène avec Himpulsion, en Auvergne-Rhône-Alpes (projet Zero Emission Valley, visant 20 stations en 2023).

Par ailleurs, les projets H2 engagés par la BDT ont été sélectionnés par la Commission européenne pour bénéficier d'une subvention européenne de 20%, dans le cadre du mécanisme Connecting Europe Facility (CEF) grâce à notre rôle d'Implementing Partner de l'appel à projets Transport Blending Facility:

- 4 stations hydrogène Hynamics en région Bourgogne-Franche-Comté, PACA et Pays de la Loire. La Commission attribue 8,9 M€ de subventions pour ces stations ;*
- verdissement de la flotte de bus de Montpellier Métropole Méditerranée, qui a reçu une subvention de 2,7 M€ ;*
- la construction de stations hydrogène par HysetCo, filiale de la société de taxis hydrogène parisiens STEP, qui obtient une subvention de 6,7 M€.*

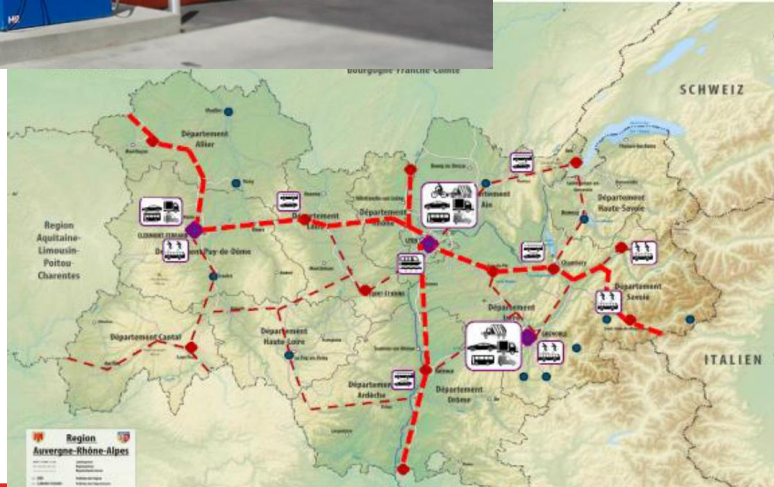
<https://www.ecologie.gouv.fr/commission-europeenne-sengage-aux-cotes-caisse-des-depots-transports-propres-et-rail-en-france>



Zéro Emission Valley

Co-investissement avec la région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.youtube.com/watch?v=b2VzKIVzRRk>



Principales parties prenantes :

- Subventions à l'acquisition de véhicules H2 et actionnaire d'Hypulsion
- Société de portage des stations-service H2
- Partenaires industriels et actionnaires d'Hypulsion
- Actionnaire d'Hypulsion et soutien du dossier de la région auprès de l'UE
- Subventions à la construction des stations-service H2



Hypulsion SAS



H2 et GNV : financements innovants

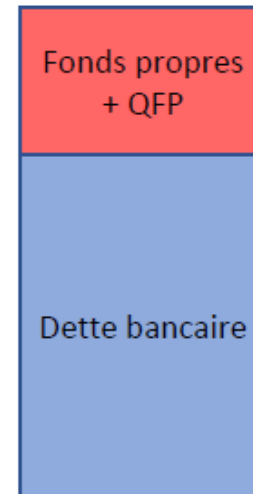


Prêt mezzanine à intérêts participatifs

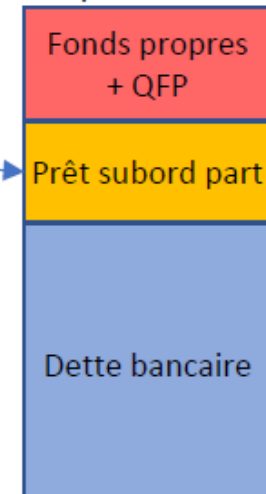
Un prêt mezzanine, entre les fonds propres et la dette sénior, à rémunération indexée sur la performance

- **Prêt s'inscrivant dans le plan de financement en complément de :**
 - la dette bancaire classique
 - les quasi-fonds propres des actionnaires
- **Rémunération assise sur la performance du projet financé, permettant de partager une part du risque de marché avec l'investisseur**
 - Coussin amortisseur pour l'investisseur en cas de sous-performance de son projet
 - Rémunération bonifiée pour la CDC en cas de surperformance

Structure de référence
schéma CDC investisseur



Structure envisagée
schéma CDC prêteur subordonné



Hors subvention publique, supposée versée après la construction

Caractéristiques clef

Le prêt mezzanine serait proposé lorsque l'investissement en capital n'est pas possible ou pour permettre d'abaisser le coût de financement global du projet.

Le prêt mezzanine ne serait consenti qu'à des sociétés privées et exceptionnellement à des sociétés publiques, de type SEM ou SCIC – sociétés de projet et exceptionnellement société corporate.:

- Montant de prêt mezzanine CDC représentant entre 10% et 49% du montant de l'investissement
- Apports d'actionnaires en fonds propres et quasi-fonds propres au moins équivalents au montant de prêt CDC
- Taux d'intérêt assis sur la performance du projet (en terme de demande) :

- Période de disponibilité : entre le début des travaux et jusqu'à 6 mois après la mise en service
- Maturité : en général, un peu plus courte que la durée de vie de l'investissement, permettant, si nécessaire, de rééchelonner le remboursement sur les dernières années
- Taux de base : [1]%, amortissement en P+I constant
- Participation aux résultats équivalant à un complément d'intérêt entre [0% et 6%], en sus du taux de base
- Calculée sur un critère de performance du projet (chiffre à calibrer en fonction du business plan : H2 : quantité vendue /année / tonnes)
- Versement en fonction de la performance effectivement atteinte (reporting à fournir par l'emprunteur)
- Prêt subordonné à la dette bancaire (lorsqu'il y en a)
- Prêt senior par rapport aux apports d'actionnaires ou équivalents (possible d'exclure tout versement de dividendes avant remboursement du principal)

Focus sur... Oblibus (1)

Financement de bus électriques avec un taux « neutralisant » les cours de l'électricité qui va être transposé aux Bus H2

Réservé aux AOM (autorités organisatrice de la mobilité = certaines communautés de communes, d'agglomération ou urbaine, métropole, Région, éventuellement syndicat dédié ; elles sont souvent les propriétaires des véhicules même en cas de DSP)

Absence de sûretés et de garantie

Montant non plafonné

Taux composé d'une part fixe et d'une part variable tenant compte du prix de l'électricité. Le taux de la part variable est défini sur la base d'un scénario de référence (établi selon les conditions du marché de l'électricité) ; si le prix de l'électricité monte plus haut que dans le scénario de référence, alors le taux de la part variable baisse = le prêt joue le rôle d'amortisseur ; et, au contraire, il augmente si le prix de l'électricité est moindre que dans le scénario de référence. La variabilité est limitée vers le bas et vers le haut.

Durée : 20 ans max.

Dans une volonté d'accompagner la transition énergétique des transports en communs routiers gérés par les AOM, la Banque des Territoires propose une solution compétitive permettant :

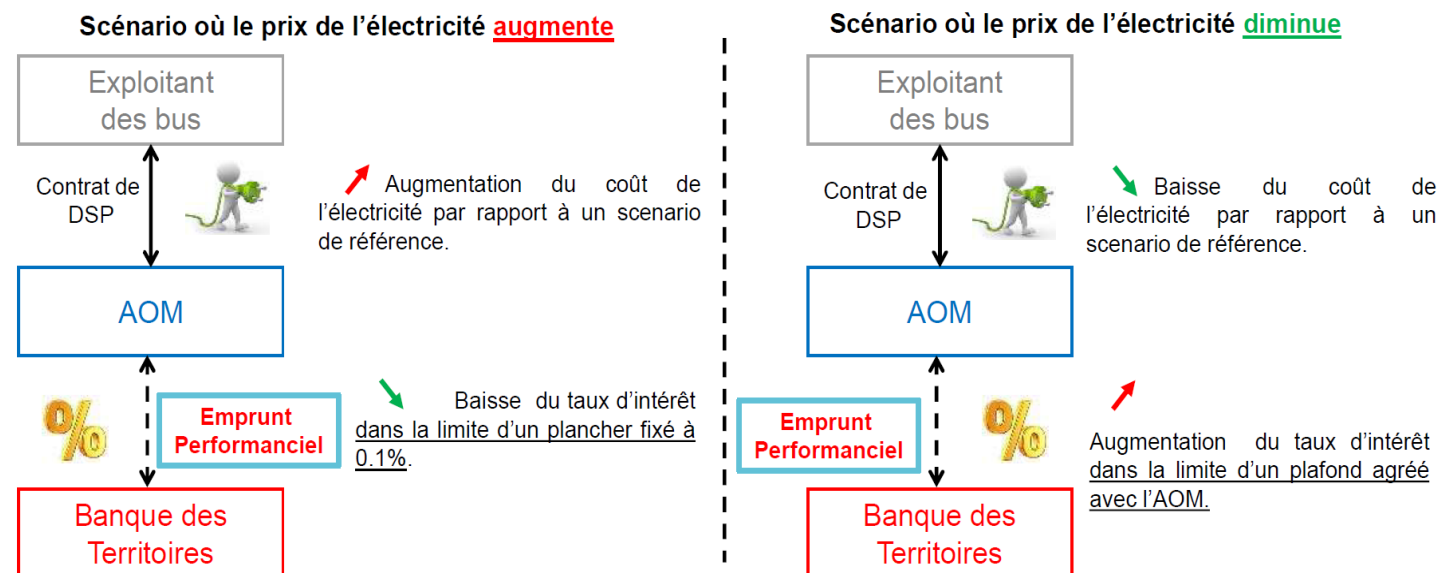
- d'apporter **jusqu'à 100% de la liquidité nécessaire à l'AOM** afin de couvrir l'ensemble des coûts d'investissement liés à l'achat de bus électriques, des batteries, des infrastructures de recharges, et le cas échéant des dépôts,
- de disposer **d'un outil sculpté** au plus proche des caractéristiques de ces nouveaux matériels (durée de préfinancement, d'amortissement notamment) et des besoins des collectivités,
- de **sécuriser le budget alloué au Transport**, en limitant l'exposition des AOM à la variation des économies d'énergie anticipées lors du remplacement de bus diesel par des électriques (ajustement du taux d'intérêt pour compenser les variations de la facture énergétique).

Ce financement **innovant** prend la forme d'une Obligation Performancielle **dont les intérêts sont basés sur l'économie d'énergie entre un bus électrique et un bus thermique**. Les modalités de mise en œuvre ne requièrent **aucune contrainte supplémentaire** ni pour l'AOM ni pour l'Exploitant des bus électriques.

Focus sur... Oblibus (2)

Avantages : pour la collectivité AOM, cela sécurise son budget en **neutralisant en partie les fluctuations du prix de l'électricité** (poste très important de dépense de fonctionnement des bus électriques) ; ce prêt est sans impact sur le contrat passé entre l'AOM et l'exploitant du réseau.

Bilan	Exploitant	Solution de financement sans impact sur le contrat signé avec l'exploitant	🟢
	AOM	↗ + ↘ = ➡ Insensibilisée à la variation du prix de l'électricité → Budget Transport sécurisé	🟢
	BdT	Transfert du risque de la variation du prix de l'électricité à la Banque des Territoires	📉





banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE^{BE}
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

BDI

Sara Minisini, Chef de projet Europe

s.minisini@bdi.fr , 06 99 37 19 52



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



L'Europe à la portée de votre entreprise.

BRETAGNE
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

LES FINANCEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

FOCUS ÉNERGIE

SARA MINISINI – CHEF DE PROJET EUROPE – S.MINISINI@BDI.FR



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage / Avec le Fonds européen
en Bretagne de développement régional

Le cadre stratégique

Pacte vert européen (2019)

Loi européenne sur le climat (2021)



Objectifs ambitieux :

- Premier continent **climatiquement neutre d'ici 2050**
- Réduction d'au moins 55% des émissions carbone d'ici à 2030
- Leadership mondial en matière de lutte contre le changement climatique

30% des dépenses dédié au climat dans tous les programmes de financement

Quels bénéficiaires ?

Tous les acteurs

(Chaque programme définit ses bénéficiaires)



Etudiant, chercheur,
etc.



Collectivité territoriale,
établissement
d'enseignement, laboratoire
de recherche, etc.



Entreprise,
association, ONG, etc.



BRETAGNE
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

L'Europe à la portée de votre entreprise.

Quel type de projet ?

- **Innovant**
- D'envergure européenne
- En ligne avec la politique de l'UE
- Collaboratif (partenariat européen, partenaires académiques et industriels) / individuel selon le programme



BRETAGNE
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

L'Europe à la portée de votre entreprise.

Pourquoi participer ?

- Bénéficier d'un **financement**
- S'insérer dans un **réseau de partenaires européens** durablement
- Explorer/Accéder à de **nouveaux marchés** mondiaux
- Se rendre **visible** et se différencier de la **concurrence**
- Acquérir de **nouvelles compétences**
- Partager les **risques** et les **coûts**
- Répondre à la **stratégie de l'entreprise** à moyen/long terme



Des premières questions à se poser

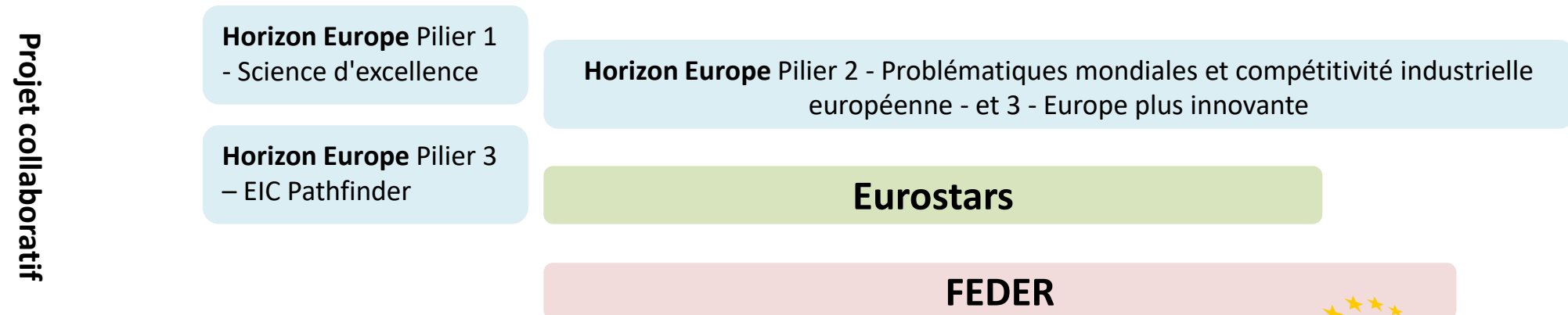
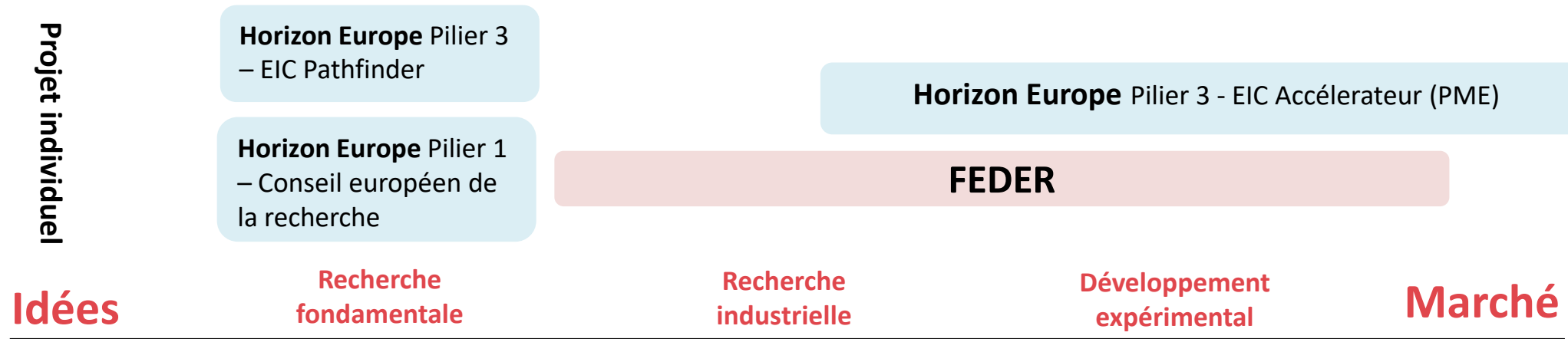
Liées aux objectifs

- Stratégie ? Ambition ?
- Échéance ?
- Envie / prêt à collaborer ?

Liées aux ressources

- Langue anglaise ?
- Compétences / savoir-faire différenciant ?
- Conjoncture actuelle ?
- Capacité financière ?

Principaux dispositifs pour les acteurs de l'innovation



L'Europe à la portée de votre entreprise.

BRETAGNE
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

Horizon Europe : Projets collaboratifs de RDI

Pour qui ?

Tout type d'organisation



Pour quoi ?

Financer des **grands projets de RDI** des entreprises et des chercheurs européens

Conditions ?

Répondre à un appel à projets thématique

Minimum 3 partenaires de 3 Etats-membres

En général compter de 10 à 30 partenaires d'au moins 5 à 15 Etats-membres

Taux de financement ? Suivant les appels:

RIA : 100% des couts directs + 25% des couts indirects

IA : 100% des couts directs (public) / 70% des couts directs (privé) + 25% des couts indirects



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Horizon Europe : focus Energie

**Horizon
Europe**

THE NEXT EU RESEARCH & INNOVATION
PROGRAMME (2021–2027)



Cluster 5 : Climat, Energie, et Mobilité

6 grands chapitres : Approvisionnement énergétique, Utilisation de l'énergie, Sciences du climat ...
Des opportunités de financements dans d'autres clusters

Programme de travail 2021 – 22

Budget : 3,023 Mrd EUR

Premiers appels lancés en Juin 2021 (clôture Sept – Oct 2021 ou après)

[Liste](#) des AAP – [Recherche](#) d'un AAP

Partenariats

Clean Hydrogen : publication des AAPs 2021-22 attendue en fin d'année

Agenda

22/10 : [Webinaire](#) de présentation des AAPs liés à l'approvisionnement énergétique (clôture 26/04)



BRETAGNE
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

L'Europe à la portée de votre entreprise.

EIC Accelerator



Pour qui ?

PME innovante avec potentiel de croissance orientée vers l'international

Pour quoi ?

Développement d'une **innovation de rupture** proche marché (TRL 6 min)

Conditions ?

Répondre à un AAP thématique ou non (4 cut off / an)

→ Prochaine deadline : 6 oct.

Une PME seule

Démonstration du potentiel commercial

TRES COMPETITIF !

Taux de financement ? Suivant les appels:

70% de subvention + option financement mixte



EIC Pathfinder



Pour qui ?

Université, organisme de recherche, entreprise

Pour quoi ?

Financer de la **recherche exploratoire** (TRL 1 → 3-4) sur des innovations de rupture, notamment les Deep Tech

Conditions ?

Répondre à un appel à projets thématiques ou non

Mono-bénéficiaire ou consortium de 2 entités légales issues de 2 pays différents

En général compter 2 à 5 partenaires si projet collaboratif

EIC Challenge Novel routes to green hydrogen production

La présentation du challenge en [vidéo](#)

AAP ouvert jusqu'au **27 octobre** - [Lien à l'APP](#)

[Webinaire Préparer votre proposition](#) : 28/09



Eurostars



Pour qui ?

Entreprises innovantes de moins de 2 000 salariés, partenaires académiques

Pour quoi ?

Financer des **projets d'innovation collaboratifs transnationaux** de toutes thématiques et **proches du marché**

Conditions ?

Au moins 2 partenaires de 2 pays différents (petit consortium)
Commercialisation 2 ans après la fin du projet



[Plus d'infos](#)

Taux de financement?

30-40%

Agenda AAPs

2 AAP /an – Prochaine deadline : 4 novembre 21



L'Europe à la portée de votre entreprise.

D'autres programmes avec un focus énergie



Programme LIFE 2021-2027

Porteurs de projets publics et privés

Financer l'élaboration et la mise en œuvre de solutions innovantes dans les domaines (entre autres) :

- **Transition vers une énergie propre** (surtout *via* des actions de soutien et coordination)
- **Atténuation du changement climatique**

Liens utiles

- Site du programme : https://cinea.ec.europa.eu/life_fr
- AAPs : https://cinea.ec.europa.eu/life/life-calls-proposals_en



Fonds Innovation « petits projets »

1 déposant (entreprise) ou 1 consortium

Financer des projets d'**innovation disruptive proches du marché** avec l'objectif de **réduire les émissions GES** (à quantifier)

Liens utiles

- Site du programme : https://cinea.ec.europa.eu/innovation-fund_en



D'autres programmes avec un focus énergie



« Fonds » Breakthrough Energy Catalyst

Partenariat entre la CE et le fonds d'investissement Breakthrough Energy créé par Bill Gates

Soutien à des **projets de démonstration précommerciale à grande échelle** de technologies propres, dont **l'H2 renouvelable**

Plus d'infos à venir (COP-26 en Novembre)

Les programmes de coopération interrégionale (Interreg)

Différents espaces géographiques

Soutien à des projets de **coopération entre territoires** pour résoudre ensemble les problèmes dépassant leurs frontières administratives et à œuvrer à un développement conjoint



Besoin d'aide?

Liens utiles

- Les appels : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>
- Tous les projets financés par l'UE depuis 1990 : <https://cordis.europa.eu/fr>
- Le site français d'Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Recherches de partenaires et offres de compétences sur les thématiques Climat/Energie (PCN): <https://www.horizon-europe.gouv.fr/recherches-de-partenaires-et-offres-de-competences-sur-les-thematiques-climatenergie-27650>

Service de BDI aux entreprises

- Accompagnement dans l'accès aux **financements** européens
- Recherche et mise en relation avec des **partenaires** en Europe





L'Europe à la portée de votre entreprise.

BRETAGNE
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SARA MINISINI – CHEF DE PROJET EUROPE

S.MINISINI@BDI.FR , 06 99 37 19 52



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Panorama des financements pour les acteurs bretons

Projets de transition énergétique

BRETAGNE^{BE}
**DÉVELOPPEMENT
INNOVATION**

Conclusion

par Philippe des Robert, BDI



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

Prenez date

- **12 – 15 octobre** – Salon Pollutec à Lyon (salon de la transition écologique) // Pavillon Bretagne
- **27 et 28 octobre** – Salon HyVolution à Paris // Pavillon Bretagne
- **10 décembre** – Événement B2B de l'Hydrogène à Brest

Suivez-nous



Smart énergies

- **Sur le site BDI:**
www.bdi.fr/fr/projets/smart-energies/
- **Sur LinkedIn :** Françoise Restif



Hydrogène

- **Sur le site BDI:** www.bdi.fr/fr/projets/hydrogene-renouvelable/
- **Sur Twitter :** @BretagneH2R
- **LinkedIn :** Bretagne Hydrogène Renouvelable

Merci de votre attention



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional